

Dispositif PSPC – Campagne 2024 – Fiche de synthèse

Bilan du plan de contrôle et de surveillance des contaminants, substances ou produits indésirables dans les matières premières, les additifs, les prémélanges et les aliments composés destinés à l'alimentation animale

La réalisation de plans de surveillance et de contrôle en alimentation animale permet de répondre aux exigences de l'Union européenne en matière de contrôles officiels telles que définies à l'article 9 du règlement (UE) 2017/625 et de surveiller la présence d'autres contaminants, analytes ou dangers émergents, notamment recommandés par la Commission européenne ou par l'Anses.

Les plans de surveillance et de contrôle des aliments pour animaux de la DGAL sont coordonnés avec ceux de la DGCCRF, afin de s'assurer d'une bonne complémentarité des dispositifs.

Ce programme de surveillance et de contrôle est complété par un plan de surveillance des aliments pour animaux d'origine non animale importés des pays tiers au niveau des postes de contrôle frontaliers.

Les dispositions spécifiques relatives à la mise en œuvre du plan de surveillance et plan de contrôle des substances ou produits indésirables dans les matières premières et aliments composés destinés à l'alimentation animale au cours de l'année 2024 sont détaillées dans l'instruction technique DGAL/SDEIGIR/2024-205. Depuis le 1^{er} septembre 2023, la police sanitaire unique est effective. Cette instruction intègre par conséquent les modalités précédemment décrites dans les tâches nationales de la DGCCRF.

A l'exception de la recherche de constituants d'origine animale (COA) dont les prélèvements sont ciblés, l'ensemble des recherches constitue un plan de surveillance dont l'objectif est d'assurer une surveillance à l'amont (usine, distributeurs, stockeurs...) et à l'aval (élevage), des aliments pour animaux destinés à la consommation humaine, et des animaux de compagnie.

La répartition régionale, puis départementale, des prélèvements à l'aval (élevage), est réalisée sur la base des critères suivants :

- pour les matières premières : en fonction des matières cultivées ou produites puis en fonction du nombre d'exploitants utilisateurs,
- pour les aliments composés : en fonction du nombre d'élevages utilisateurs d'aliments puis en fonction du nombre de fabricants d'aliment.

Pour ce qui concerne les prélèvements à l'amont, ils sont répartis entre régions en fonction de la production d'aliments composés pour animaux estimée pour chaque région ; puis par département en fonction du maillage local des opérateurs et des contrôles réalisés les années précédentes, en vue d'assurer une bonne représentativité du plan.

I - BILAN DE LA REALISATION DE LA CAMPAGNE 2024 – Plans de contrôle et de surveillance DGAL

Sur 2198 prélèvements programmés à l'amont et à l'aval, 1954 ont été prélevés.

Sur 1954 échantillons prélevés, 1884 échantillons ont été prélevés et analysés, soit 85,33% des prélèvements réalisés (en diminution par rapport à 2023 avec 87,94% de réalisation).

Tableau 1 - Réalisation globale du plan d'échantillonnage 2024 par catégorie de matrices et familles de contaminants - Amont et aval

AMONT ET AVAL		Nombre de prélèvements prévisionnels	Prélèvements Réalisés et analysés		Nombre de prélèvements à surveiller	Nombre de non conformités
			Nombre	% du prévisionnel		
COA	Farine de poisson	10	10	100,0%	0	0
	PAT porc, volaille, insecte	50	26	52,0%	0	0
	Farine de sang, produit sanguin	10	7	70,0%	0	0
	Aliments composés	540	492	91,1%	0	11
GTH	PAT porc, volailles, insecte	7	6	85,7%	0	0
Dioxines/PCB	Maïs et dérivés	15	14	93,3%	0	0
	Tourteaux	10	11	110,0%	0	0
	Fourrage	15	13	86,7%	0	0
	Farine et huile de poisson	30	27	90,0%	0	0
	Ovoproduit / produit laitier	20	16	80,0%	0	0
	Graisse fondues	10	9	90,0%	0	0
	Aliments composés	130	124	95,4%	0	0
Aflatoxine B1	Maïs et dérivés	20	17	85,0%	0	0
	Céréales produites sur l'exploitation	5	5	100,0%	0	1
	Tourteaux	5	5	100,0%	0	0
	Fourrage	10	9	90,0%	0	0
	Aliments composés	65	61	93,8%	0	0
Ergot de seigle/alcaloïdes de l'ergot	Céréales produites sur l'exploitation	15	14	93,3%	0	2
Alcaloïdes de l'ergot	Drêche reçue en élevage à partir des sites de production	5	3	60,0%	0	0
	Aliments composés	20	18	90,0%	0	0
Mycotoxines (ochratoxine, fumonisine, tricothécènes, zéaralénone)	Maïs et dérivés	10	9	90,0%	0	1
	Céréales produites sur l'exploitation	50	45	84,0%	0	1
	Aliments composés	55	50	90,9%	0	0
Métaux lourds (As, Pb, Cd)	Matières premières d'origine minérale arrivant directement en élevage	5	5	100,0%	0	0
	Maïs et dérivés	10	10	100,0%	0	0
	Fourrage	10	8	80,0%	0	0
	Farine et huile de poisson	10	9	90,0%	0	0
	Aliments composés	80	73	91,3%	0	0
Mercure	Farine et huile de poisson	20	19	95,0%	0	0
	Aliments composés	40	38	95,0%	0	0

AMONT ET AVAL		Nombre de prélèvements prévisionnels	Prélèvements Réalisés et analysés		Nombre de prélèvements à surveiller	Nombre de non conformités
			Nombre	% du prévisionnel		
Fluor	Aliments composés	41	36	87,8%	0	0
Pesticides	Maïs et dérivés	10	7	70,0%	0	1
	Céréales produites sur l'exploitation	20	11	55,0%	1	0
	Drêche reçue en élevage à partir des sites de production	5	2	40,0%	0	0
	Tourteaux	5	3	60,0%	1	0
	Fourrage	5	3	60,0%	0	1
	Farine et huile de poisson	15	6	40,0%	1	0
	PAT porc, volailles, insecte	5	4	80,0%	0	0
	Aliments composés	30	14	46,7%	1	2
Mélatamine	Farine de poisson	10	9	90,0%	0	1
Ambroisie	Blé ou maïs en grain	20	15	75,0%	0	0
Alcaloïdes tropaniques (impuretés botaniques)	Céréales produites sur l'exploitation	10	10	100,0%	2	0
	Aliments composés	20	9	45,0%	1	0
Salmonelles	Sous-produits de meunerie (issue de céréales, de son, de blé)	39	34	87,2%	0	2
	Tourteaux	76	57	75,0%	0	2
	Farine de poisson	10	9	90,0%	0	0
	Ovoproduit / produit laitier	10	7	70,0%	0	0
	PAT porc, volailles, insecte	10	7	70,0%	0	0
	Gélatine	5	3	60,0%	0	0
	Farine de sang, produits sanguins	5	3	60,0%	0	0
	Aliments composés	440	391	88,9%	0	5
Contaminations croisées : médicaments vétérinaires coccidiostatiques	Aliments médicamenteux	10	7	70,0%	1	0
	Prémélange/additif	15	11	73,3%	1	0
	Aliments composés	110	73	66,4%	6	7
TOTAL		2208	1884	85,33%	15	37

Tableau 2 - Réalisation du plan d'échantillonnage 2024 par catégorie de matrices et familles de contaminants – Amont

AMONT		Nombre de prélèvements prévisionnels	Prélèvements Réalisés et analysés		Nombre de prélèvements à surveiller	Nombre de non conformités
			Nombre	% du prévisionnel		
COA	Farine de poisson	10	10	100,0%	0	0
	PAT porc, volaille, insecte	50	26	52,0%	0	0
	Farine de sang, produit sanguin	10	7	70,0%	0	0
GTH	PAT porc, volailles, insecte	7	6	85,7%	0	0
Dioxines/PCB	Farine et huile de poisson	30	27	90,0%	0	0
	Ovoproduit / produit laitier	20	16	80,0%	0	0
	Graisse fondues	10	9	90,0%	0	0
Métaux lourds (As,	Farine et huile de poisson	10	9	90,0%	0	0

AMONT		Nombre de prélèvements prévisionnels	Prélèvements Réalisés et analysés		Nombre de prélèvements à surveiller	Nombre de non conformités
			Nombre	% du prévisionnel		
Pb, Cd)						
Mercure	Farine et huile de poisson	20	19	95,0%	0	0
Pesticides	Farine et huile de poisson	15	6	40,0%	1	0
	PAT porc, volailles, insecte	5	4	80,0%	0	0
Mélamine	Farine de poisson	10	9	90,0%	0	1
Salmonelles	Sous-produits de meunerie (issue de céréales, de son, de blé)	39	34	87,2%	0	2
	Tourteaux	76	57	75,0%	0	2
	Farine de poisson	10	9	90,0%	0	0
	Ovoproduit / produit laitier	10	7	70,0%	0	0
	PAT porc, volailles, insecte	10	7	70,0%	0	0
	Gélatine	5	3	60,0%	0	0
	Farine de sang, produits sanguins	5	3	60,0%	0	0
	Aliments composés	175	162	92,6%	0	5
Contaminations croisées : médicaments vétérinaires coccidiostatiques	Aliments médicamenteux	10	7	70,0%	1	0
	Prémélange/additif	15	11	73,3%	1	0
	Aliments composés	110	73	66,4%	6	7
TOTAL		662	521	78,70%	9	17

Tableau 3 - Réalisation du plan d'échantillonnage 2024 par catégorie de matrices et familles de contaminants - Aval

AVAL		Nombre de prélèvements prévisionnels	Prélèvements Réalisés et analysés		Nombre de prélèvements à surveiller	Nombre de non conformités
			Nombre	% du prévisionnel		
COA	Aliments composés	540	492	91,1%	0	11
Dioxines/PCB	Maïs et dérivés	15	14	93,3%	0	0
	Tourteaux	10	11	110,0%	0	0
	Fourrage	15	13	86,7%	0	0
	Aliments composés	130	124	95,4%	0	0
Aflatoxine B1	Maïs et dérivés	20	17	85,0%	0	0
	Céréales produites sur l'exploitation	5	5	100,0%	0	1
	Tourteaux	5	5	100,0%	0	0
	Fourrage	10	9	90,0%	0	0
	Aliments composés	65	61	93,8%	0	0
Ergot de seigle/alcaloïdes de l'ergot	Céréales produites sur l'exploitation	15	14	93,3%	0	2
Alcaloïdes de l'ergot	Drêche reçue en élevage à partir des sites de production	5	3	60,0%	0	0
	Aliments composés	20	18	90,0%	0	0
Mycotoxines (ochratoxine,	Maïs et dérivés	10	9	90,0%	0	1
	Céréales produites sur l'exploitation	50	45	84,0%	0	1

AVAL		Nombre de prélèvements prévisionnels	Prélèvements Réalisés et analysés		Nombre de prélèvements à surveiller	Nombre de non conformités
			Nombre	% du prévisionnel		
fumonisine, tricothécènes, zéaralénone)	Aliments composés	55	50	90,9%	0	0
Métaux lourds (As, Pb, Cd)	Matières premières d'origine minérale arrivant directement en élevage	5	5	100,0%	0	0
	Maïs et dérivés	10	10	100,0%	0	0
	Fourrage	10	8	80,0%	0	0
	Aliments composés	80	73	91,3%	0	0
Mercur	Aliments composés	40	38	95,0%	0	0
Fluor	Aliments composés	41	36	87,8%	0	0
Pesticides	Maïs et dérivés	10	7	70,0%	0	1
	Céréales produites sur l'exploitation	20	11	55,0%	1	0
	Drèche reçue en élevage à partir des sites de production	5	2	40,0%	0	0
	Tourteaux	5	3	60,0%	1	0
	Fourrage	5	3	60,0%	0	1
	Aliments composés	30	14	46,7%	1	2
Ambroisie	Blé ou maïs en grain	20	15	75,0%	0	0
Alcaloïdes tropaniques (impuretés botaniques)	Céréales produites sur l'exploitation	10	10	100,0%	2	0
	Aliments composés	20	9	45,0%	1	0
Salmonelles	Aliments composés	265	229	86,4%	0	0
TOTAL		1546	1363	88,16%	6	20

1) RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2024

Sur 1884 prélèvements réalisés et analysés, 37 non-conformités ont été relevées et 15 prélèvements ont une conclusion « A surveiller ». Les taux de non-conformité et « A surveiller » s'élèvent respectivement à 2,0% et 0,8%.

A) Cas particulier des antibiotiques, coccidiostatiques et additifs

La surveillance vise à vérifier :

- l'absence d'antibiotiques interdits en alimentation animale,
- le respect des conditions d'emploi des coccidiostatiques autorisés comme additifs,
- la limitation des contaminations croisées causées par ces substances.

Pour la vérification de l'absence de contaminations croisées avec des molécules antibiotiques ou coccidiostatiques et le contrôle des modalités d'utilisation des additifs coccidiostatiques, les contrôles sont réalisés chez les fabricants ou chez les distributeurs d'aliments composés. Les prélèvements sont faits de manière aléatoire dans les établissements qui utilisent des antibiotiques ou des coccidiostatiques, avec une attention particulière dans les petits établissements qui pourraient moins maîtriser le risque de contamination croisée.

Le contrôle des modalités d'utilisation des coccidiostatiques et de la maîtrise des contaminations

croisées peut également être effectué au niveau des fabricants de prémélanges.

Toute matrice confondue, 91 prélèvements ont été analysés sur 135 prélèvements programmés. Le taux de réalisation des prélèvements est en diminution par rapport aux années précédentes (67,4% contre 80,9% en 2023 contre 86% en 2022). Cela peut s'expliquer par le fait que ces prélèvements sont réalisés pour la première fois par les services SPAE des DD(ETS)PP.

- 7 échantillons ont reçu la conclusion « non conforme », « impropre à la consommation » ou « non satisfaisant » (contre 4 échantillons en 2023) :

Type d'aliment	Conclusion de l'analyse ¹
Aliment complémentaire porc	Non conforme
Aliment complet volailles hors pondeuses	Non satisfaisant
Aliment complémentaire jeunes ruminants	Non conforme
Aliment complémentaire poule pondeuse	Non conforme
Aliment complet hors pondeuse	Non conforme
Aliment complet poules pondeuses	Impropre à la consommation
Aliment complet jeunes volailles	Non satisfaisant

- 8 échantillons ont reçu la conclusion « A surveiller » (contre 6 échantillons en 2023). Il s'agit de cinq aliments destinés aux porcs, d'un aliment destiné aux volailles, d'un aliment médicamenteux pour ruminants et d'un additif pour l'aliment porcin.

Notamment, dans deux aliments complémentaires porcin, une présence de flubendazole a été mise en évidence. Cette molécule est interdite dans les aliments pour animaux autres que les aliments médicamenteux. Cependant dans un cas, la teneur trouvée est inférieure au seuil interprofessionnel recommandé de 5 % de la quantité incorporée dans le lot « n », l'échantillon correspondant au lot « n+1 ». Pour le second cas, il est probable que la présence de flubendazole soit due à une pollution. Pour ces deux résultats, la conclusion « A surveiller » ne représente pas une non-conformité mais indique qu'une enquête complémentaire doit être réalisée pour déterminer le caractère répétitif et/ou intentionnel de la contamination.

Autre exemple : une présence de nicarbazine et de monensin sodium a été mise en évidence dans un aliment complet poule pondeuse. Cette contamination croisée en nicarbazine et en monensin est probablement due à une pollution.

Ce résultat identifie des contaminations croisées en coccidiostatiques d'aliments pour animaux non cibles. Les teneurs mesurées dépassent les limites maximales réglementaires en valeur brute mais, une fois minorées de l'incertitude analytique, elles passent sous ces valeurs maximales. La conclusion « A surveiller » indique non pas une non-conformité mais un point de vigilance (contamination croisée élevée, proche du maximum légal).

Au total, 15 prélèvements présentent des anomalies soit un taux de 16,5% (contre 8,4% en 2023).

B) Résultats hors salmonelles

Sur 1364 prélèvements réalisés et analysés (hors salmonelles), 28 non-conformités ont été relevées et 15 prélèvements ont une conclusion « A surveiller ». Les taux de non-conformité et « A surveiller » s'élèvent respectivement à 2,1% et 1,1%.

¹ Cf. instruction technique DGAL/SDEIGIR/2025-76 où sont explicitées les différences entre les types de conclusions

Les résultats sont présentés dans les **tableaux 4 et 5**.

Tableau 4 – Détail des résultats non conformes

	Analyte non conforme	Matrice	Nombre de prélèvements programmés	Nombre de prélèvements réalisés et analysés	Nombre de prélèvements non conformes	% de non-conformité
Amont	Mélatamine	Farine de poisson	10	9	1	11,1%
	Salmonelles	Sous-produits de meunerie	39	34	2	5,9%
		Tourteaux	76	57	2	3,5%
		Aliments composés	175	162	5	3,1%
Contaminations croisées	Aliments composés	110	73	7	9,6%	
aval	Constituants d'origine animale (ADN de ruminant)	Aliments composés	140	130	11	8,5%
	Aflatoxine B1	Céréales produites sur l'exploitation	5	5	1	20,0%
	Pesticides	Mais et dérivés	10	7	1	14,3%
		Fourrage	5	3	1	33,3%
		Aliment composé	30	14	2	14,3%
	Ergot de seigle/alcaloïdes de l'ergot	Céréales produites sur l'exploitation	15	14	2	14,3%
	Mycotoxines	Céréales produites sur l'exploitation	50	45	1	2,2%
		Mais et dérivés	10	9	1	11,1%

Tableau 3 – Détail des résultats « A surveiller »

	Analyte non conforme	Matrice	Nombre de prélèvements programmés	Nombre de prélèvements réalisés et analysés	Nombre de prélèvements "A surveiller"	% de "A surveiller"
Amont	Pesticides	Huile de poisson	15	6	1	16,7%
	Contaminations croisées	Aliments composés	110	73	6	8,2%
		Additif	15	11	1	9,1%
		Aliment médicamenteux	10	7	1	14,3%
Aval	Pesticides	Céréales produites sur l'exploitation	20	11	1	9,1%
		Tourteaux	5	3	1	33,3%
		Aliment composé	30	14	1	7,1%
	Alcaloïdes tropaniques	Aliment composé	20	9	1	11,1%
		Céréales produites sur l'exploitation	10	10	2	20,0%

Suites données aux non conformités

Des enquêtes ont été menées pour déterminer l'origine de l'anomalie.

1. Dans le cas des constituants d'origine animale :

Les enquêtes ont mené aux conclusions suivantes :

Aliments composés pour poissons, présence d'ADN de ruminant :

Les prélèvements d'aliment pour poisson provenaient d'Allemagne (6), des Pays-Bas (3), d'Espagne (1) et d'Albanie (1). Des signalements RASFF ont été envoyés aux autorités concernées par les non-conformités.

L'un des prélèvements en provenance des Pays-Bas a été réalisé dans un seau. Les services d'inspection ont refait un prélèvement dans un sac non entamé et le résultat d'analyse s'est avéré conforme. Pour l'un des aliments pour poissons fabriqué en Allemagne, l'opérateur a procédé à des analyses d'échantillons de garde du lot concerné par ce PSPC : les résultats sont négatifs, l'ADN de ruminant n'a pas pu être détecté. La cause de la présence d'ADN de ruminants n'est donc pas identifiée ; les autorités allemandes évoquent l'hypothèse d'une contamination croisée lors du transport (transporteur néerlandais).

Pour cinq autres prélèvements, les éléments remontés par les services d'inspection n'identifiant pas de cause possible de contamination chez les pisciculteurs, celle-ci serait à rechercher plus à l'amont (fournisseur ou éventuellement transport).

Pour quatre prélèvements, les autorités compétentes locales en charge de l'enquête n'ont pas transmis d'éléments à la date de ce bilan.

2. Dans le cas de la non-conformité en pesticides :

Des résidus de DDT ont été mis en évidence sur une huile de poisson en provenance d'Espagne. L'usage de cette substance n'est plus approuvé en Europe. La présence de DDT semble être le fait d'une pollution antérieure (contamination environnementale probable).

Des résidus de folpet ont été mis en évidence sur un prélèvement de maïs. Aucun fongicide ou insecticide n'étant utilisé par l'exploitant sur ses cultures de maïs, une contamination aérienne est privilégiée pour expliquer la cause de la non-conformité, cette substance étant très volatile.

3. Dans le cas de la non-conformité en mycotoxines :

Un léger dépassement de la teneur recommandée en zéaralénone a été mis en évidence sur un prélèvement de maïs. Il a été recommandé à l'éleveur de ne pas distribuer le maïs en stock aux animaux et d'informer la laiterie qui collecte le lait de ses animaux, bien que le passage dans le lait soit minime. La zéaralénone ayant une action œstrogénique peut avoir un effet négatif sur les résultats de l'élevage en termes de reproduction (retours en chaleurs augmentés, avortements spontanés). De façon générale, les mycotoxines ont un impact négatif sur le rendement des animaux, même sous la dose considérée comme toxique. Il est donc dans l'intérêt des exploitants d'appliquer les bonnes pratiques de culture et de stockage qui permettent de limiter ce risque.

C) Résultats avec détection de salmonelles

Concernant les salmonelles, quatre prélèvements ont mis en évidence des salmonelles non réglementées. Les prélèvements sont considérés comme conformes avec présence. Huit autres prélèvements se sont révélés non satisfaisants.

Tableau 4 – Salmonelles

Salmonella		Matrice	Nombre de prélèvements programmés	Nombre de prélèvements réalisés et analysés	Nombre de prélèvements avec présence de salmonelles	Sérotype	Conformité	% de non-conformité
Amont	Aliment complet poules pondeuses	125	111	2	Salmonella Infantis	Non satisfaisant	1,8%	
	Aliment complet poules pondeuses	125			Salmonella Derby	Non satisfaisant		
	Sous-produit de meunerie : orge	39	34	1	Salmonella Enteritidis	Non conforme	2,9%	
	Aliment complet jeunes volailles	125	111	1	Salmonella Illa 48:z4,z23:-	Conforme avec présence	0%	
	Farine poules pondeuses (mat.1ère végétale)	125	111	1	Salmonella Agona	Conforme avec présence	0%	
	Aliment complet porc à l'engraissement	25	26	1	Salmonella Infantis	Conforme avec présence	0%	
	Sous-produit de meunerie : son (pour volailles hors pondeuses)	39	34	1	Salmonella Eboko	Conforme avec présence	0%	
	Tourteau de soja (destiné à l'aliment pour ruminant)	76	57	1	Samonella Grumpensis	Conforme avec présence	0%	
	PAT (destinée à l'alimentation des animaux familiers)	10	7	1	Salmonella Schwarzengrund	Conforme avec présence	0%	
	Farine de poisson	10	9	1	Samonella Putten	Conforme avec présence	0%	
Aval	Aliment complet poules pondeuses	150	128	1	Salmonella Havana	Conforme avec présence	0%	
	Aliment complet porc à l'engraissement	80	72	1	Salmonella Typhimurium monophasique	Conforme avec présence	0%	

Dans ces neuf cas, cette détection ne représente pas une non-conformité au titre de la réglementation alimentation animale (pas de critère microbiologique). Par contre pour les prélèvements de PAT et de farine de poisson, il s'agit de non-conformités SPAN (non-respect du R142/2011, critère d'hygiène du procédé = zéro salmonelle dans le produit fini).

La détection d'une salmonelle même non réglementée reste un signal défavorable dont le professionnel doit tenir compte, par exemple en adaptant son plan de surveillance ou en cherchant une source de contamination, des zones de rétention sur le circuit de production etc.

2) CONCLUSIONS

Depuis la mise en place en 2000 de la surveillance des substances ou produits indésirables dans les additifs, les matières premières et les aliments composés destinés à l'alimentation animale, le pourcentage de conformité de ce plan (98%) reste très satisfaisant et stable d'une année sur l'autre bien qu'en léger recul par rapport à 2023 (> 99%).

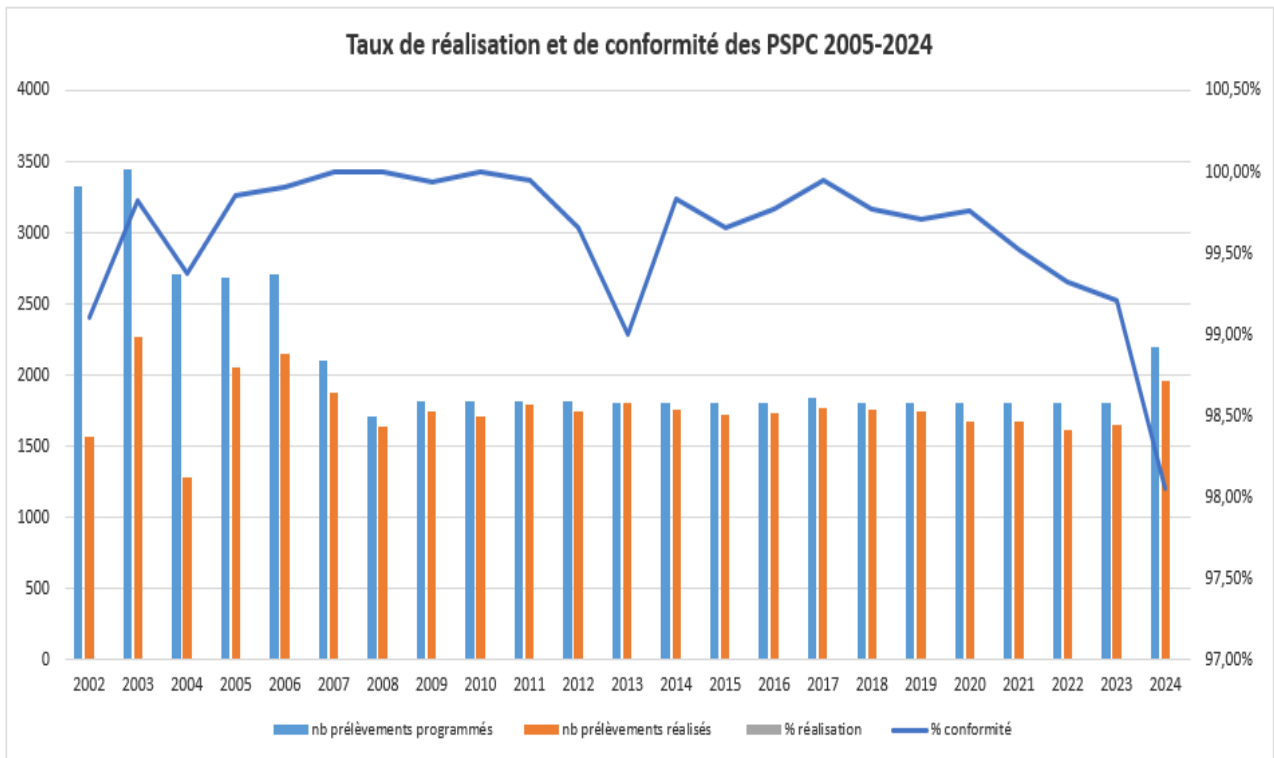


Figure 1 - Taux de réalisation et de conformité du PSPC alimentation animale depuis 2005